
Bruxelles – 1 décembre 2022 – 18:30 CET

Anheuser-Busch InBev fixe le prix des Offres Publiques d'Achat en Numéraire pour un Prix d'Achat Total jusqu'à 3,5 Milliards sur Douze Séries d'Obligations USD et Deux Séries d'Obligations GBP

1 décembre 2022 – Anheuser-Busch InBev SA/NV ("**AB InBev**") (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) a annoncé aujourd'hui la fixation du prix d'offres d'achat en numéraire sur toutes obligations valablement offertes (et non valablement retirées) et acceptées jusqu'à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) de US\$3,5 milliards (ce montant, tel qu'il peut être augmenté ou réduit, le "**Plafond de l'Offre**") de (i) deux séries d'obligations GBP émises par AB InBev (collectivement, les "**Obligations GBP**") et (ii) sept séries d'obligations USD émises par sa filiale détenue à 100% Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("**ABIWW**" ou une "**Société**"), trois séries d'obligations USD émises par sa filiale détenue à 100% Anheuser-Busch InBev Finance Inc. ("**ABIFI**" ou une "**Société**") et deux séries d'obligations USD émises par ses filiales détenues à 100% ABIWW et Anheuser-Busch Companies, LLC ("**ABC**" ou une "**Société**", et conjointement avec AB InBev, ABIWW et ABIFI, les "**Sociétés**") (collectivement, les "**Obligations USD**", et conjointement avec les Obligations GBP, les "**Obligations**"), telles que décrites dans le tableau repris ci-dessous (les "**Offres Publiques**").

Les Sociétés ont annoncé le prix de leurs offres d'achat des Obligations en circulation énumérées dans le tableau ci-dessous.

Comme annoncé le 16 novembre 2022, les Sociétés dépenseront jusqu'à US\$3,5 milliards de prix d'achat total combiné (à l'exclusion des Intérêts Echus) dans le cadre des Offres d'Achat. Le Plafond de l'Offre ayant été atteint, la Société ne prévoit pas d'accepter à l'achat toutes obligations offertes le mercredi 30 décembre 2022 après 17h00, heure de New York (le "**Moment d'Offre Précoce**").

Les Offres d'Achat ont été réalisées conformément aux termes et conditions énoncés dans l'offre d'achat, en date du 16 novembre 2022 (l'"**Offre d'Achat**"). Les termes non définis dans le présent communiqué ont la signification qui leur est donnée dans l'Offre d'Achat.

| Titre des Obligations | ISIN / (si applicable) CUSIP | Date de Maturité | Émetteur et Offrant | Niveau d'Acceptation Prioritaire | Montant Principal à acheter | Titre de Référence | Marge Fixe (points de base) | Rendement de référence | Contrepartie totale ^(a) |
|--|------------------------------|------------------|---------------------|----------------------------------|-----------------------------|--|-----------------------------|------------------------|------------------------------------|
| Obligations à 2,850% venant à échéance en 2037 | BE6295395956 | 25 mai 2037 | AB InBev | 1 | £488.737.000 | UKT à 1,750% venant à échéance le 7 septembre 2037 | 100 | 3,478% | £824,44 |
| Obligations à 3,750% venant à échéance en 2042 | US03523TBQ04 / 03523TBQ0 | 15 juillet 2042 | ABIWW | 2 | \$528.807.000 | UST à 3,375% venant à échéance le 15 août 2042 | 108 | 3,970% | \$839,29 |
| Obligations à 4,000% venant à échéance en 2043 | US035242AB27 / 035242AB2 | 17 janvier 2043 | ABIFI | 3 | \$345.565.000 | UST à 3,375% venant à échéance le 15 août 2042 | 112 | 3,970% | \$863,68 |
| Obligations à 4,600% venant à échéance en 2060 | US035240AU42 / 035240AU4 | 1 juin 2060 | ABIWW | 4 | \$503.357.000 | UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052 | 132 | 3,776% | \$917,42 |
| Obligations à 2,250% venant à échéance en 2029 | BE6295393936 | 24 mai 2029 | AB InBev | 5 | £363.245.000 | UKT à 0,500% venant à échéance le 31 janvier 2029 | 105 | 3,254% | £883,55 |
| Obligations à 4,500% venant à échéance en 2050 | US035240AT78 / 035240AT7 | 1 juin 2050 | ABIWW | 6 | \$683.101.000 | UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052 | 128 | 3,776% | \$917,89 |
| Obligations à 4,750% venant à échéance en 2058 | US035240AP56 / 035240AP5 | 15 avril 2058 | ABIWW | 7 | \$519.307.000 | UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052 | 142 | 3,776% | \$928,09 |
| Obligations à 4,600% venant à échéance en 2048 | US035240AN09 / 035240AN0 | 15 avril 2048 | ABIWW | 8 | \$321.402.000 | UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052 | 130 | 3,776% | \$932,46 |
| Obligations à 4,350% venant à échéance en 2040 | US035240AS95 / 035240AS9 | 1 juin 2040 | ABIWW | 9 | \$0 | UST à 3,375% venant à échéance le 15 août 2042 | 105 | Non Applicable | Non Applicable |
| Obligations à 4,625% venant à échéance en 2044 | US03524BAF31 / 03524BAF3 | 1 février 2044 | ABIFI | 10 | \$0 | UST à 3,375% venant à échéance le 15 août 2042 | 120 | Non Applicable | Non Applicable |

| | | | | | | | | | |
|--|---|----------------|---------------|----|-----|--|-----|----------------|----------------|
| Obligations à 4,375% venant à échéance en 2038 | US035240AM 26/ 035240AM2 | 15 avril 2038 | ABIWW | 11 | \$0 | UST à 3,375% venant à échéance le 15 août 2042 | 108 | Non Applicable | Non Applicable |
| Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 | US03522AAJ9 7/ 03522AAJ9 144A: US03522AAF7 5/ 03522AAF7 Reg S: USU00323AF9 7/ U00323AF9 | 1 février 2046 | ABIWW and ABC | 12 | \$0 | UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052 | 148 | Non Applicable | Non Applicable |
| Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 | US035242AN6 4/ 035242AN6 | 1 février 2046 | ABIFI | 13 | \$0 | UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052 | 148 | Non Applicable | Non Applicable |

(a) Par tranche de 1.000 \$ ou 1.000 £ de montant principal, selon les cas, d'Obligations valablement offertes et acceptées à l'achat avant le Moment d'Offre Précoce. Le rendement de référence et la contrepartie totale pour chaque série d'Obligations ont été déterminés à 9 h 30, heure de New York (14 h 30, heure de Londres), le jeudi 1er décembre 2022, tel que décrit dans l'Offre d'Achat. La Contrepartie Totale comprend le paiement de soumission anticipée de (i) 30 \$ par tranche de 1 000 \$ de montant principal d'Obligations en dollars américains ou (ii) 30 £ par tranche de 1 000 £ de montant principal d'Obligations en livres sterling, selon les cas, et suppose une date de règlement anticipé du 2 décembre 2022.

Les Sociétés ont choisi d'exercer leur droit d'avoir une date de règlement anticipé, et la Date de Règlement pour toutes les Obligations valablement offertes avant ou à l'heure de dépôt anticipé et acceptées à l'achat devrait être le 2 décembre 2022 (la " **Date de Règlement Anticipé** "). Les porteurs recevront également les intérêts échus et impayés sur les Obligations valablement offertes et acceptées à l'achat à partir de la dernière date de paiement des intérêts applicables jusqu'à la Date de Règlement Anticipé, non incluse.

Comme annoncé précédemment, selon les informations fournies par Global Bondholder Services Corporation, l'agent d'information pour les Offres Publiques d'Achat, un montant principal total de \$7.274.315.000 des Obligations en USD et un montant principal total de £851.982.000 des Obligations en GBP ont été valablement offertes avant ou au Moment d'Offre Précoce et n'ont pas été valablement retirées.

Etant donné que le prix d'achat total (à l'exclusion des Intérêts Echus) payable pour le montant total principal des Obligations valablement offertes avant ou au Moment d'Offre Précoce et non valablement retirées dépasserait le Plafond de l'Offre, les Sociétés n'accepteront pas d'acheter

toutes les Obligations qui ont été offertes au Moment d'Offre Précoce. AB InBev, ABIWW et ABIFI accepteront à l'achat la totalité des Obligations à 2,850% venant à échéance en 2037, Obligations à 3,750% venant à échéance en 2042, Obligations à 4,000% venant à échéance en 2043, Obligations à 4,600% venant à échéance en 2060, Obligations à 2,250% venant à échéance en 2029, Obligations à 4,500% venant à échéance en 2050 et Obligations à 4,750% venant à échéance en 2058 valablement offertes et non valablement retirés au Moment d'Offre Précoce. ABIWW acceptera à des fins d'achat \$321.402.000 de montant total en principal des Obligations à 4,600% échéant en 2048 qui ont été valablement offertes et non valablement retirées au Moment d'Offre Précoce, au prorata, comme il est décrit dans l'Offre d'Achat (définie ci-dessous), en utilisant un facteur de proratisation d'environ 27,41%. ABIWW, ABIFI et ABC n'accepteront pas d'acheter les Obligations à 4,350% venant à échéance en 2040, Obligations à 4,625% venant à échéance en 2044, Obligations à 4,375% venant à échéance en 2038, Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046, Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 (émises par ABIWW et ABC) ou Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 (émises par ABIFI) offertes dans le cadre des Offres d'Achat. Toute Obligations à 4,600% venant à échéance en 2048 non acceptée à l'achat sera retourné rapidement aux détenteurs après la Date de Règlement Anticipé. Tous les 4,350% venant à échéance en 2040, Obligations à 4,625% venant à échéance en 2044, Obligations à 4,375% venant à échéance en 2038, Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 (émises par ABIWW et ABC) et Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 (émises par ABIFI) seront retournés rapidement aux détenteurs après le Moment de la Détermination du Prix.

Les détenteurs d'Obligations offertes au plus tard au Moment d'Offre Précoce et dont les Obligations ont été acceptées à l'achat sont admissibles à recevoir la Contrepartie Totale.

Les Offres d'Achat expireront le 14 décembre 2022 à 23 h 59, heure de New York, (cette heure et cette date étant le "**Moment d'Expiration**") ou jusqu'à toute autre date et heure dans les cas où les Sociétés prolongent l'Offre d'Achat applicable. Étant donné que le Plafond de l'Offre a été atteint, la société ne prévoit pas d'accepter d'acheter les Obligations déposées après le Moment d'Offre Précoce.

Des versions anglaise, néerlandaise et française de ce communiqué de presse seront disponibles sur www.ab-inbev.com

Les Gestionnaires des Offres Publiques sont :

Lead Dealer Managers

Barclays Bank PLC
5 The North Colonnade
Canary Wharf
London E14 4BB
Royaume Uni

À l'attention de : Liability
Management Group
Téléphone : + 44 20
3134 8515
E-mail:
eu.lm@barclays.com

Barclays Capital Inc.
745 Seventh Avenue
New York, NY 10019
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : (212) 528-
7581
Numéro sans frais : (800)
438-3242
E-mail :
us.lm@barclays.com

**BNP Paribas Securities
Corp.**
787 Seventh Avenue
New York, NY 10019
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : (212) 841-
3059
Numéro sans frais : (888)
210-4358
E-mail :
dl.us.liability.management
t@us.bnpparibas.com

BofA Securities, Inc.
620 S Tryon Street, 20th
Floor Charlotte
North Carolina 28255
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : (980) 387-
3907
Numéro sans frais : (888)
292-0070
E-mail :
debt_advisory@bofa.com

En Europe:
Téléphone: +33 1 877
01057
E-mail : [DG.LM-
EMEA@bofa.com](mailto:DG.LM-EMEA@bofa.com)

**Deutsche Bank
Securities Inc.**
À l'attention de : Liability
Management Group
1 Columbus Circle
New York, NY 10019
Numéro sans frais : (866)
627-0391
Numéro PCV : (212) 250-
2955

**Deutsche Bank
Aktiengesellschaft**
Mainzer Landstraße 11-
17
60329 Frankfurt am Main
Allemagne
Tél : +44 20 7545 8011

J.P. Morgan SE
Taunustor 1
(TaunusTurm)
60310 Frankfurt am Main
Allemagne

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : +44 20
7134 2468
E-mail :
Liability_management_E
MEA@jpmorgan.com

**J.P. Morgan Securities
LLC**
383 Madison Avenue
New York, NY 10179
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : (212) 834-
8553
Numéro sans frais : (866)
834-4666

Co-Dealer Managers

Citigroup Global Markets Inc.
388 Greenwich Street, Trading 4th
Floor
New York, New York 10013
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV: +1 (212) 723-6106
Numéro sans frais: +1 (800) 558-
3745
E-mail :
ny.liabilitymanagement@citi.com

**Santander Investment Securities
Inc.**
437 Madison Avenue
7th Floor
New York, NY 10022
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management
Fax: 212-407-0930
Numéro avec frais: 212-940-1442
Numéro sans frais: 855-404-3636

Wells Fargo Securities, LLC
550 South Tryon Street, 5th Floor
Charlotte, NC 28202
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV: +1 (704) 410-4759
Numéro sans frais: +1 (866) 309-
6316
Europe: +33 (0)1 85 14 06 61
E-mail :
liabilitymanagement@wellsfargo.com

L'Agent d'Offre et d'Information pour les Offres Publiques est :

Global Bondholders Services Corporation

65 Broadway – Suite 404

New York, New York 10006

À l'attention de : Corporate Actions

Numéro PCV pour Banquiers et Courtiers : +1 (212) 430-3774

Tous les autres, veuillez appeler le numéro sans frais : +1 (855) 654-2014

Fax : +1 (212) 430-3775 ou +1 (212) 430-3779

E-mail : contact@gbsc-usa.com

Restrictions à la distribution en dehors des Etats-Unis

Italie. Ni les Offres Publiques, ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été et ne seront soumis à la procédure d'autorisation de la Commission Nationale pour les Sociétés et la Bourse (*Commissione Nazionale per le Società et la Borsa*, "CONSOB") en application des dispositions légales et réglementaires italiennes applicables. Les Offres Publiques sont réalisées en République d'Italie ("Italie") en tant qu'offres exemptées, en application de l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n° 58 du 24 février 1998, tel qu'amendé (la "Loi Services Financiers") et l'article 35-bis, paragraphes 3 et 4 de la Réglementation CONSOB n° 11971 du 14 mai 1999, telle qu'amendée. Les détenteurs ou les bénéficiaires des Obligations qui sont résidents italiens ou localisés en Italie

peuvent offrir leurs Obligations à l'achat via des personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou des intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément à la Loi Services Financiers, la Réglementation CONSOB n° 20307 du 15 février 2018, telle qu'amendée, et le Décret Législatif n° 385 du 1er septembre 1993, tel qu'amendé) et en conformité avec les autres lois et réglementations applicables ou avec les exigences imposées par la CONSOB ou toute autre autorité italienne. Chaque intermédiaire doit respecter les lois et réglementations applicables en ce qui concerne les obligations d'informations vis-à-vis de ses clients en relation avec les Obligations ou l'Offre d'Achat.

Royaume-Uni. La communication ce communiqué, de l'Offre d'Achat et de tout autre document lié aux Offres Publiques n'a pas été faite, et ces documents n'ont pas été approuvés, par une "personne autorisée" aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (le "FSMA"). Par conséquent, ces documents n'ont pas été distribués, et ne doivent pas être transmis, au grand public dans le Royaume-Uni. La communication de ces documents n'est pas soumise à la restriction concernant la promotion financière en vertu de la section 21(1) du FSMA sur la base du fait qu'ils sont uniquement destinés et peuvent uniquement être communiqués à : (1) des personnes qui sont en-dehors du Royaume-Uni ; (2) des investisseurs professionnels relevant de la définition contenue à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (l'"Ordre"), (3) des personnes qui sont des membres ou des créanciers existants des Sociétés ou d'autres personnes relevant de l'article 43(2) de l'Ordre ; ou (4) toutes autres personnes auxquelles ces documents peuvent être communiqués légalement conformément à l'Ordre (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme des "personnes pertinentes"). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques sont uniquement disponibles aux personnes pertinentes. Toute personne qui n'est pas une personne pertinente ne peut agir sur la base de, ni se fier à, ce document ou son contenu.

France. Les Offres Publiques ne sont pas faites, directement ou indirectement, en République française (autrement qu'à des investisseurs qualifiés tels que décrits ci-dessous). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques ont uniquement été, et seront uniquement, distribués en République française à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'Article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (le "Règlement Prospectus"). Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni tout autre document ayant trait aux Offres Publiques n'ont été soumis pour autorisation à l'Autorité des marchés financiers.

Belgique. Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été ni ne seront soumis ou notifiés à, ou approuvés ou reconnus par, l'Autorité des services et marchés financiers. Les Offres Publiques ne sont pas réalisées en Belgique par le biais d'une offre publique au sens des articles 3, §1, 1° et 6, §1 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "Loi Belge OPA") telle qu'amendée ou remplacée de temps à autre. Par conséquent, les Offres Publiques ne peuvent être, et n'ont pas été, annoncées et les Offres Publiques ne seront pas étendues et ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques (en ce compris tous mémorandum, circulaires d'information, brochures ou autres documents similaires) ne peuvent être, n'ont pas

été et ne seront pas, directement ou indirectement, distribués à ou mis à disposition de toute personne en Belgique autre que des "investisseurs qualifiés" au sens de l'Article 2(e) du Règlement Prospectus agissant pour leur propre compte. Pour ce qui concerne la Belgique, les Offres Publiques sont faites uniquement à des investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini ci-dessus. Par conséquent, les informations contenues dans ce communiqué, l'Offre d'Achat ou dans tout autre document lié aux Offres Publiques ne peuvent être utilisées à d'autres fins ou transmises ou distribuées à toute autre personne en Belgique.

Communications légales

Ce communiqué de presse est publié uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation d'une offre de vendre des valeurs mobilières. Il n'y aura aucune vente de telles valeurs mobilières dans tout état ou autre juridiction dans lequel une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel état ou autre juridiction.

Ce communiqué de presse ne décrit pas tous les termes des Offres Publiques et aucune décision doit être prise par un Détenteur sur base de ce communiqué. Les termes et conditions des Offres Publiques sont décrits dans l'Offre d'Achat. Ce communiqué doit être lu conjointement avec l'Offre d'Achat. L'Offre d'Achat contient des éléments d'informations importants qui doivent être lus attentivement avant qu'une décision soit prise à propos des Offres Publiques. Si un Détenteur a un doute sur le contenu de ce communiqué ou de l'Offre d'Achat, ou sur l'action à prendre, il lui est recommandé de se procurer un avis financier et légal, en ce compris concernant toute conséquence fiscale, immédiatement auprès de son courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseil indépendant financier, fiscal ou légal. Tout individu ou société dont les Obligations sont gérées par un courtier, gestionnaire, banquier, gardien, trust ou tout autre mandataire doit contacter cette personne ou entité s'il souhaite offrir ses Obligations suite aux Offres Publiques.

Les Sociétés, les Gestionnaires ou leurs personnes liées, leurs conseils d'administration respectifs, l'Agent d'Offre et d'Information, le mandataire concernant les Obligations USD ou leurs personnes liées ne font aucune recommandation et n'ont exprimé aucune opinion, sur le fait que les Détenteurs doivent offrir leurs Obligations, ou s'en abstenir, dans le cadre des Offres Publiques. Chaque Détenteur doit prendre sa propre décision sur le fait d'offrir ses Obligations, et le cas échéant, sur le montant en principal d'Obligations à offrir.

Les Sociétés n'ont pas déposé ce communiqué ni l'Offre d'Achat avec, et ils n'ont pas été revus par, une commission fédérale ou locale ou tout autre autorité réglementaire d'aucun pays. Aucune autorité n'a vérifié l'exactitude ou le caractère adéquat des Offres Publiques, et il est illégal et pourrait être constitutif d'infraction pénale de faire toute déclaration du contraire.

L'Offre d'Achat ne constitue pas une offre d'achat d'Obligations dans toute juridiction dans laquelle, ou à ou de toute personne à ou de laquelle, il serait illégal de faire une telle offre en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou "blue sky" applicables. La distribution de l'Offre d'Achat dans certaines juridictions est limitée par la



loi. Les personnes qui entrent en possession de l'Offre d'Achat sont requises par les Sociétés, les Gestionnaires et l'Agent d'Offre et d'Information, de s'informer elles-mêmes sur et, le cas échéant, d'observer toutes ces restrictions.

Anheuser-Busch InBev Contacts

Investisseurs

Shaun Fullalove

Tél. : +1 212 573 9287

E-mail : shaun.fullalove@ab-inbev.com**Maria Glukhova**

Tél. : +32 16 276 888

E-mail : maria.glukhova@ab-inbev.com**Cyrus Nentin**

Tél. : +1 646 746 9673

E-mail : cyrus.nentin@ab-inbev.com

Média

Kate Laverge

Tél. : +1 917 940 7421

E-mail : kate.laverge@ab-inbev.com**Ana Zenatti**

Tél. : +1 646 249 5440

E-mail : ana.zenatti@ab-inbev.com**Fallon Buckelew**

Tél. : +1 310 592 6319

E-mail : fallon.buckelew@ab-inbev.com

Investisseurs dans des Titres à Revenus Fixes

Patrick Ryan

Tél. : +1 646 746 9667

E-mail : patrick.ryan@ab-inbev.com**À propos d'Anheuser-Busch InBev**

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 169 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2021, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 54.3 milliards d'USD (hors joint-ventures et entités associées).

Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prévisionnelles ». Ces déclarations reposent sur les attentes et points de vue actuels du management d'AB InBev quant aux événements et évolutions futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et des changements au gré des circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué comprennent des déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques, et sont généralement rédigées au futur ou comprennent des mots ou expressions tels que « pourrait », « devrait », « croire », « avoir l'intention », « s'attendre à », « anticiper », « viser », « estimer », « probable », « prévoir » ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Toutes les déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles, qui reflètent le point de vue actuel du management d'AB InBev, sont soumises à de nombreux risques et incertitudes concernant AB InBev et dépendent de nombreux facteurs, qui pour certains échappent au contrôle d'AB InBev. Des facteurs, risques et incertitudes importants peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés. Ceci inclut, entre autres, les effets de la pandémie de COVID-19 et les incertitudes concernant son impact et sa durée, ainsi que les risques et incertitudes relatifs à AB InBev décrits au point 3.D du rapport annuel d'AB InBev inclus dans le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 18 mars 2022. Un grand nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par la pandémie de COVID-19 et le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine et par toute dégradation de l'environnement commercial et économique mondial. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles. Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements et mises en garde contenus dans d'autres documents, y compris le Formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev, les rapports inclus dans le Formulaire 6-K, et tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. AB InBev ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre, sauf si la loi l'exige.